

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 25 mars 2010**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA.

• **Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Alexandre BIZAILLON représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Olivier BLANC représenté par André ESSAYAN - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard CHENOZ représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jacqueline DURANDO représentée par Christophe LOPEZ - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUl représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Alain LAURENS représenté par Guy PONTOUS - Christophe MADROLLE représenté par Pierre SEMERIVA - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Gilles PAGLIUCA - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Louis TIXIER représenté par Mireille FOURNERON - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL - Jocelyn ZEITOUN représenté par Samia GHALI - Karim ZERIBI représenté par Eugène CASELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **FCT 004-1852/10/CC**

#### **■ Clôture des Autorisations de Programme des opérations achevées - Annulation des Autorisations de Programme des opérations n'ayant pas connu de début d'exécution DSPI 10/4228/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La gestion en AP/CP a été mise en œuvre dès la création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Afin d'assurer le suivi de la programmation – exécution et prospective – la mise à jour régulière des opérations doit être assurée.

Ce rapport a pour objet :

- de clôturer les autorisations de programme relatives aux opérations terminées à hauteur des dépenses effectivement constatées, sachant qu'aucune autre dépense ne sera plus effectuée et qu'aucune recette ne sera plus encaissée,
- d'annuler les autorisations de programme relatives à des opérations n'ayant pas connu de début d'exécution, conformément au règlement financier de Marseille-Provence Métropole,
- d'annuler la clôture d'une opération fermée par erreur en 2009 et de procéder à sa ré affectation.

Les opérations d'investissement concernées par la clôture ou par l'annulation d'Autorisations de Programme sont inscrites dans les deux documents annexés. Chacun de ces documents est présenté par budget (Budget Principal, Budgets Annexes Eau, Assainissement et Ports) et au sein de chaque budget par direction et par localisation. L'annexe 1 « Opérations Terminées » indique, au regard de chaque opération concernée, l'Autorisation de Programme votée initialement, le montant mandaté sur les Crédits de Paiement ainsi que le montant total résiduel des Autorisations de Programme. Quant à l'annexe 2 « Opérations Annulées », elle précise le montant d'Autorisations de Programme voté qu'il convient d'annuler.

Au total, tous budgets confondus, 155 opérations sont terminées. Elles représentent un montant total d'Autorisations de Programme affectées initialement de 171 063 310.66 euros, dont un montant total de mandaté sur Crédits de Paiement de 125 654 368.75 euros. Le reliquat d'Autorisations de Programme s'élève à 45 408 941.91 euros et il convient de procéder à l'annulation de celui-ci.

N'ayant pas connu de début d'exécution, 17 opérations pour un montant total de 4 937 000 euros sont annulées.

Par ailleurs, lors de la séance du Conseil de Communauté du 26 mars 2009, une opération a été clôturée par erreur dans la délibération DSPI/09/2970/CC. Il s'agit de l'opération FC211305 relative à la L2 Nord Etudes Préalables. Aussi, il convient d'annuler la clôture de cette opération et de la réaffecter.

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour régulière de la programmation des investissements ;
- Qu'il convient de clôturer les opérations terminées et d'annuler celles n'ayant pas connu de début d'exécution conformément au règlement financier de Marseille-Provence Métropole ;
- Qu'il convient d'annuler la clôture de l'opération FC211305 relative à la L2 Nord Etudes Préalables et de la réaffecter.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la clôture des Autorisations de Programme relatives aux « Opérations Terminées » figurant en annexe 1. Sont annulées les Autorisations de Programme résiduelles.

**Article 2 :**

Est approuvée l'annulation des Autorisations de Programme relatives aux « Opérations Annulées » figurant en annexe, pour les montants d'autorisations de programme initialement affectés.

**Article 3 :**

Est approuvée l'annulation de la clôture de l'opération FC211305 relative à la L2 Nord Etudes Préalables et la réaffectation de celle-ci.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Aux Finances et Budget

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI